

COMPTE-RENDU DU CA DU CCAS DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

Du 6 SEPTEMBRE 2022

Le maire Guy CHAPELLE ouvre la séance à 20h15.

Présents : Alexandra BEAUFORT ; Dominique BEAUME ; Claude BRUYERE ; Guy CHANAL ; Etienne CHARBONNIER ; Marie-Thérèse CHARPENTIER ; Odile DEFAY ; Michel DEMOURGUES ; Joseph PANDRAUD ; Betty PEYRET ; Jean TEYSSONEYRE ; Adrienne WIERZBA.

Excusés : Jérôme RIVAT (Pouvoir à Adrienne WIERZBA) ; Marie-Claude BEAL (Pouvoir à Odile DEFAY).

Michel DEMOURGUES a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 juin 2022 :

- 13 votes POUR
- 2 abstentions

2. Remaniement du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS est formé à parité de conseillers municipaux et de personnes, nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale. Lors du conseil municipal du 12 juillet 2022, la liste des 7 représentants élus a été modifiée (voir délibération ci-jointe). En effet, Mme Françoise GUILLOT a émis le souhait de ne plus être représentante de la municipalité au sein du CCAS.

Par ailleurs, la désignation d'une nouvelle Vice-Présidente, en la personne de Mme Berthe PEYRET, implique une modification du règlement intérieur du CCAS (4ème point). Il est également proposé de modifier l'article 2 quant à la périodicité des réunions. Cette dernière est portée à une fois par trimestre, conformément à l'article R123-16 Code de l'action sociale et des familles. Le projet de règlement est présenté en annexe.

Vote à l'unanimité.

3. Equipement ménager

Acquisition d'un appareil électroménager pour l'appartement d'urgence.

Il s'agit de l'achat d'un combi-congélateur en remplacement de l'ancien frigo hors d'usage (425.06€).

4. Repas des aînés.

Il se déroulera à la salle polyvalente pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour établir un devis pour la confection du repas prévu le 6/11/2022. Seulement deux ont répondu. Les effets de l'inflation sont notables :

- Montant du repas (2021) : 25 €
- 2022 : Saveurs d'antan 29 €
- 2022 : La saveur des mets 29,80 €.
- 2022 : Aux Gourmets (devis en attente)

Par ailleurs, CESAME, association loi de 1901, a été sollicitée pour l'animation. Cet organisme, installé à Taulhac et fondé en novembre 1994, est agréé Atelier Chantier d'Insertion par l'État. L'association a pour objet de contribuer à l'accompagnement des publics fragiles sur son territoire. Elle développe des projets, des actions d'aide, d'accompagnement et de formation concourant à :

- La socialisation de personnes isolées, des publics dits « empêchés », etc...
- L'insertion sociale et professionnelle pour tout public,
- La formation de tout public.

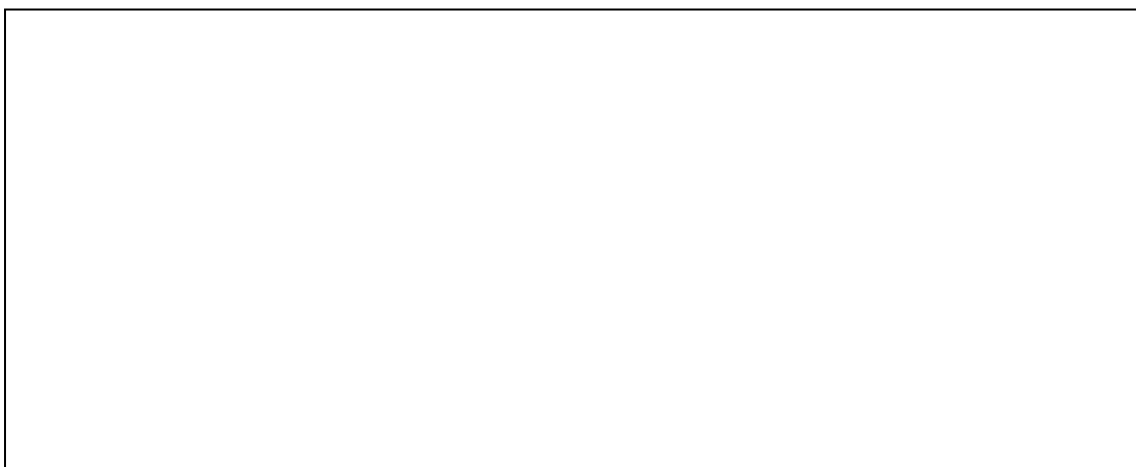
Elle porte aussi une attention toute particulière à l'augmentation des compétences par la formation.

Une commission solidarité sera planifiée le jeudi 15 septembre à 9h00 au CCAS. Un des points à l'ordre du jour sera l'organisation du repas des aînés avec le choix du menu, du traiteur et de l'animation.

5. Compte rendu des grillades

Les grillades ont été organisées le mercredi 20 juillet 2022 en fin de journée aux Jonchères. 180 convives ont participé. La soirée a été très appréciée. Plusieurs convives ont fait part de leurs préférences de godiveaux à la place des entrecôtes.

6. Suivi de la famille Ukrainienne



Michel DEMOURGUES trésorier du CAR indique que lors du forum des associations une vingtaine de personnes ont adhéré à l'association.

7. Utilisation du minibus

Le mini-bus qui permet d'organiser un transport de personnes au marché hebdomadaire le mercredi matin est tombé en panne.

Ce véhicule, dont l'usage est partagé avec d'autres organismes, a été immobilisé à la suite d'une erreur de carburant. Cette immobilisation aurait pu durer quelques mois.

Une solution alternative pour le transport des usagers au marché hebdomadaire doit être envisagée si une telle situation venait à se produire pour une longue durée impactant le service à la population.

Sur ce point il a été évoqué plusieurs pistes de remplacement :

- Voir avec le service mobilité de l'agglomération
- Utilisation du véhicule des bénévoles
- Faire appel à un taxi
- Arrêt temporaire du service

Cette réflexion va se poursuivre ultérieurement.

8. Questions diverses

- 3 nouvelles assistantes maternelles ont été agréées (3x 4 places soit 12 places)
- le jardin des coccinelles fournit largement le CCAS
- Problème de stockage des légumes durant l'hiver

Conclusion :

La prochaine réunion est fixée au mardi 15 Novembre à 20h00 salle du conseil à la mairie.

La séance est levée à 21h25.